

maintenant une restriction qui est tout aussi essentielle aujourd'hui qu'elle le fut dans le passé au bien-être des dominions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord. Par conséquent, mon seul désir est que vous fassiez savoir dans toute la province, qu'aucun étranger ne pourra y tenir des terres à moins qu'il "n'ait habité ou résidé, pendant sept ans ou plus, dans l'une quelconque des colonies de Sa Majesté en Amérique, et qu'au cours desdites sept années, il ne se soit pas absenté, à quelque moment que ce fût, de l'une quelconque desdites colonies, pour une période excédant deux mois", et à moins qu'il n'ait, en outre, rempli les autres conditions prescrites par ledit acte. Je désire aussi que vous preniez les mesures légales nécessaires pour déposséder ces personnes qui n'ont pas droit aux privilèges des sujets britanniques de naissance et qui ont, depuis la guerre, acquis des terres en des circonstances autres que celles qui sont reconnues par la loi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BATHURST.

A M. le PRÉSIDENT SMITH

etc.

Au dos: le 30 novembre 1817

De M. le comte de Bathurst

Serment d'allégeance

pour les citoyens américains

etc.

OPINION DU PROCUREUR GÉNÉRAL ¹

Copie

Bureau du procureur général,

York, avril 1818.

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

Conformément aux ordres de Votre Honneur, j'ai assisté à l'honorable Conseil exécutif afin d'expliquer plus en détail aux membres les raisons qui m'ont porté à demander respectueusement que la proclamation préparée par moi-même en conformité de la dépêche du comte de Bathurst, du 30 novembre dernier, reçoive l'attention spéciale de Votre Honneur en son Conseil et votre sanction formelle avant que je la transmette au secrétaire de la province pour qu'elle soit publiée de la manière ordinaire. Attendu que cette question est très importante, je suis désireux qu'on ne se méprenne pas sur ce que j'ai fait ou dit à ce sujet, et à cette fin, je prends la liberté de déclarer à Votre Honneur, par écrit, ce que je me suis efforcé d'expliquer au Conseil exécutif lorsque je fus appelé devant ce corps.

Dans la proclamation que j'ai rédigée, je m'en suis tenu, autant que possible, à la lettre des instructions de milord Bathurst; néanmoins, elle me paraît renfermer des questions très délicates et très importantes.

¹ Q. 344, pp. 90-97.